



Photo : istockphoto.com

## RAPPEL : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE LOI FÉDÉRALE SUR LA NATURALISATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

La nouvelle loi sur la naturalisation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. **Les demandes déposées d'ici fin décembre 2017 seront traitées dans le cadre de la loi actuelle.** Pour se faire, les formulaires dûment remplis, signés et accompagnés des documents requis doivent être transmis comme suit :

- Par **courrier recommandé posté au plus tard le jeudi 28 décembre 2017.**
- **Déposer au guichet** : en main propre au guichet du service de la justice, secteur naturalisation (Tivoli 22 à Neuchâtel, 3<sup>ème</sup> étage) **au plus tard le vendredi 29 décembre 2017 à 11 heures.**

### Passé ce délai, les demandes seront traitées selon la nouvelle procédure !

Pour rappel, avec la nouvelle loi, seul-e-s les étranger-ère-s au bénéfice d'un permis C auront le droit de déposer une demande ordinaire de naturalisation. Les bénéficiaires des autres types de permis (B, L, F) devront attendre l'obtention du permis C pour pouvoir déposer leur demande.

La durée de séjour totale est abaissée à 10 ans en Suisse avant de pouvoir déposer une demande de naturalisation (contre 12 années avec la loi actuelle). Cependant, plusieurs restrictions sont introduites en ce qui concerne le calcul de la durée de séjour :

- Les années passées en Suisse avec des permis B et C sont entièrement comptées,
- La durée de séjour au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) vaut pour moitié.
- Les périodes vécues en tant que requérant-e d'asile (permis N) ne sont pas prises en compte du tout.

Par ailleurs, les années passées en Suisse entre 8 et 18 ans (actuellement c'est le cas entre 10 et 20 ans) compteront doubles. Toutefois, une durée minimum de 6 ans au total, en Suisse, est imposée.

La nouvelle loi fédérale impose également de pouvoir attester d'un niveau linguistique d'au minimum B1 à l'oral et A2 à l'écrit selon le cadre européen commun pour les langues (actuellement le canton de Neuchâtel exige un niveau A2 en français oral, uniquement).

De plus, les candidat-e-s auront l'obligation d'encourager et de soutenir l'intégration du-de la conjoint-e, partenaire enregistré-e ou des enfants mineurs même si ces dernier-ère-s ne demandent pas la naturalisation. Les candidat-e-s devront également avoir des connaissances élémentaires géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse.

**Retrouvez l'essentiel des modifications de la loi dans le bulletin COSM-Info n°123 de décembre 2016, disponible sur: [www.ne.ch/cosm](http://www.ne.ch/cosm), rubrique « documentation et liens utiles ».**

## LA CICM EN BREF

Pour sa dernière séance plénière de la législature, la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) a accueilli le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash. Celui-ci a tenu à remercier l'ensemble des membres pour leur engagement lequel s'est exprimé à travers différentes interventions tout au long de la législature (bilan de législature, point presse, recommandations au Conseil d'État, etc.).

M. Karakash en a également profité pour informer des options prises pour le futur de la CICM (avec notamment une réduction des membres et une dynamisation du fonctionnement). Un échange a permis aux membres de faire part, à leur tour, de plusieurs de leurs préoccupations, notamment en lien avec les discriminations toujours rencontrées par une partie de la population.

Pour terminer sa séance, la CICM a établi un premier bilan de la législature écoulée et a réfléchi aux recommandations pour la prochaine législature.

## EXPOSITION FADO

Dans le cadre de "Olá Portugal 2017", le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds a le plaisir d'accueillir l'exposition « Fado », conçue par le Musée du Fado de Lisbonne, qui raconte un pan de la culture de la plus importante communauté migrante de La Chaux-de-Fonds. L'exposition se décline en français, portugais et anglais.

Des visites guidées gratuites, sont proposées et données par des membres de la communauté portugaise :

- Français : dimanche 26 novembre à 11h,
- Portugais : dimanche 21 janvier à 11h.

## COSM-INFO VIA COURRIEL DÈS 2018

Afin de réduire l'impact écologique de **COSM-Info**, le bulletin sera essentiellement **transmis par voie électronique dès janvier 2018**. Toutes les personnes qui souhaitent continuer de recevoir le bulletin en version papier sont priées d'en informer le COSM par téléphone au 032 889 74 42 ou par courriel à [cosm.cf@ne.ch](mailto:cosm.cf@ne.ch).

## AGENDA

A l'occasion de la **semaine des religions**, organisée en partenariat avec IRAS-COTIS, plusieurs associations, centres islamiques et mosquées membres de l'UNOM ouvriront leurs portes au public le **11 novembre prochain de 10h à 16h**.

Au programme : permanence, vidéos projection, expositions, découverte de spécialités culinaires, etc.